Responsable de la publication : Patrick TANGUY, Maire – Rédaction : Commission communication

mouez ar yeuc'h

La Voix du Juch

Bulletin d'informations Communales Janvier 2017
Keleir ar Gumun Genver 2017
N° 117

Sommaire
Krennadur

Infos Pratiques & Calendrier
Agenda
Le Mot du Maire
Retour sur images
A travers la Commune
Conseils Municipaux
Vie Associative
Informations diverses

Rappel Recensement 2017 à compter du 19 Janvier

« Ur gaou livet mat
A lak ar wirionez a-blat »

« Un mensonge bien tourné
Met la vérité à plat »

INFOS PRATIQUES

Mairie
5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch
Tél : 02.98.74.71.50 – Fax : 02.98.74.70.99
mairie.le-juch@wanadoo.fr
Site : www.lejuch.fr
Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Fermée le Samedi

Permanences du Maire et des Adjoints

Patrick Tanguy
Maire
Le samedi matin sur rendez-vous

Marc Raher
Adjoint aux finances, gestion du patrimoine, nouvelles technologies, culture
Sur rendez-vous

Yves Tymen
Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement
Le samedi de 11h à 12h sur rendez-vous

Isabelle Kervarec
Adjointe aux affaires scolaires, affaires sociales, communication, enfance et jeunesse, animation, vie associative– CCAS
Le samedi matin sur rendez-vous

Douarnenez Communauté :
79, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez – Tél : 02.98.74.48.50

Déchetterie de Lannugat :
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h
& de 14h à 18h.

Urgences médicales :
Appeler le 15 qui assure la régulation

Cabinet infirmier :
Cabinet Petitbon
Tél : 02.98.74.71.04 Port : 06.07.27.95.47

ADMR Plogonnec :
Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC –
Tél : 02.98.91.84.96

Transport Le Juch / Douarnenez :
Le samedi
Départ à 9h30 de votre domicile & retour à 12h.
Taxi Lokorn–06.80.30.36.34 - 02.98.74.71.60
Transport à la demande : Pays de Douarnenez
0 810 810 029

Transport Penn ar Bed :
Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper sur le site internet cat29.fr

Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :
6, rue de l'école – Tél : 02.98.74.71.70

Ulamir du Goyen - Centre de Loisirs :
Rue Abbé Conan – 29100 Poullan
Tél : 02.98.74.27.71

Boîte postale :
Levée du lundi au samedi à 10h00

Marché mensuel
Le 3ème jeudi du mois de 16h30 à 19 h00
Hent ar ster
Vin, fruits et légumes, produits d'hygiène et d'entretien, bijoux, Croquanteries

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Date	***Manifestation***	***Lieu***	***Organisateur***
5 Février 2017	Balade	Mairie du Juch – 10h00	Comité d'animation
26 Mars 2017	Troc et Puces	Salle Pouldergat	Comité Jumelage
16 Avril 2017	Tournois de Football	Stade du Juch	A.S.D.J.
16 Avril 2017	Chasse à l'œuf	Stade du Juch	Comité d'animation

LE MOT DU MAIRE

Deux mille seize aura été l'année des anniversaires sur la commune, tous fêtés au mois de Mai.

Ce furent d'abord les 20 ans du comité de jumelage avec la venue du comité de St Genies, puis les 10 ans de la fête du chant pilotée par Dastum bro Guerné, et enfin les 50 ans des Diaouled Ar Yeuch : Occasions d'échanges, d'évocation de souvenirs, d'hommage aux absents ; moments de convivialité et de rencontre intergénérationnelle, menés de main de maître par les anciens, entourés par ceux qui font vivre les associations aujourd'hui. C'est cet engagement et cette disponibilité de tous qui tissent le lien social et participent à l'attachement que nous avons pour notre territoire.

En ce début d'année le fonctionnement de plusieurs associations sera perturbé par les travaux sur la salle socio, et je les remercie pour l'acceptation de ces contraintes, et leur adaptation.

Il est vrai que le mot CHANTIER pourra résumer l'année 2016 pour nous.

Le maire a présenté ses vœux à la population le samedi 07 janvier à la salle socioculturelle
Crédit photos : Gabriel Lozachmeur OF

Tout d'abord celui de la salle socioculturelle. Nous avons travaillé tout au long de l'année à la finalisation du dossier, pour nous retrouver depuis mi-octobre régulièrement le Jeudi matin à suivre l'évolution du chantier. Nous avons osé un projet peut être ambitieux pour une rénovation, mais au vu du résultat final nous serons confortés dans notre choix. C'est en insistant sur l'amélioration énergétique du bâtiment que nous avons pu convaincre nos partenaires (Etat, Région, Département, dotation parlementaire) à nous soutenir financièrement.

L'autre gros chantier, est celui de l'église, et là aussi nous devons être satisfaits des soutiens de la DRAC, de la Région et du Département. Je remercie également les différents donateurs à la Fondation Patrimoine, car c'est grâce à eux que nous allons profiter de l'abondement de la Région dans le cadre du soutien « Skoaz ouz Skoaz ». Il faudra à nouveau relancer cette fondation pour aider à financer les prochaines tranches de travaux, et je sais que l'association Histoire & patrimoine prend le sujet à cœur. Après le spectaculaire grutage des parapluies sur les échafaudages, les travaux de couverture et charpente pourront s'enchainer d'ici l'été 2018 pour les trois premières tranches. Les deux dernières tranches nous mèneront en 2020 pour nous offrir le spectacle d'une toiture remise à neuf.

L'année 2017 verra la construction de 4 logements sociaux sur le lotissement Roz ar Park. Nous avons poursuivi nos échanges avec le CAUE et avec les administrés associés à cette démarche pour travailler sur la vaste problématique de revitalisation de centre bourg. Notre objectif est de pouvoir envisager une phase opérationnelle, même modeste, dès cette année.

Pour conclure cette introduction, je vous invite à retrouver le texte intégral des vœux sur le site internet de la commune, ou à venir le consulter en mairie et je termine, en vous renouvelant mes vœux et en y associant l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que nos agents que je remercie particulièrement pour leur disponibilité au service des élus et de tous les administrés.

LE JUCH
AR YEUG'H

Patrick Tanguy, Maire,
les membres du conseil municipal
et le personnel communal du Juch
vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Patrick Tanguy, ar Maer
hag holl izili Kuzul-Kêr ar Yeuc'h
a ginnig deoc'h gwellan hetoù evit ar bloaz nevez

AGENDA

Recensement

A compter du 19 Janvier 2016.

RECENSEMENT de la population 2017
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !
Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr

RETOUR EN IMAGES

Commémoration du 11 Novembre 1918

Repas des Anciens le 22 Octobre

Au relais du Nevet à Plogonnec.

Fête de la Soupe, le 26 Novembre

Travaux Eglise, lancés en novembre

Echafaudages et pose du « parapluie »

Téléthon 2016 – Association Sonia

Bilan du Téléthon

Ventes de crêpes: 500 douzaines de crêpes de froment

75 douzaines de blé noir:

Une bonne vente de bijoux, cabas et autres créations, a été réalisée, en complément des ventes effectuées en cours d'année.

60 personnes ont participé à la randonnée. Cette année, en nouveauté, l'ouverture de la chapelle Ste Brigitte, que les randonneurs ont bien appréciée, ainsi que le goûter offert en retour.

Distribution des colis CCAS, le 7 janvier 2017

ETAT CIVIL

Naissance

Rose Carlo Tanguy – 5, impasse Per Jakez Helias – 30 octobre 2016

Décès

Yvonne Moalic née Le Loc'h – Le Guerlac'h – 19 octobre 2016

Thierry Renevot – Kersantec – 28 novembre 2016

Antoinette Cornec née Bosser – 4, lotissement Stang ar Hoat – 30 décembre 2016

A TRAVERS LA COMMUNE…

Carte nationale d'identité

Depuis le 01 décembre 2016, dans un but d'expérimentation dans la région Bretagne, le dépôt des cartes nationales d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes : Douarnenez, Quimper, Pont-L'abbé, Audierne...

Ce dispositif est généralisé à tout le territoire en 2017.

https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI

Urbanisme

1 permis de construire (carport)
3 déclarations préalables
(Remplacement porte-fenêtre, rénovation d'un mur + couverture, rénovation habitation)
5 certificats d'urbanisme
- 1 Cu d'information
- 1 Cu opérationnel

Centre de loisirs

La municipalité du Juch et l'ULAMIR proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer.
Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à l'école Notre Dame.

Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni.

Renseignements et inscription auprès de l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/

Horaires de la mairie

La mairie est désormais ouverte :
Le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 18h30.
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h.
Fermée le samedi.

Marché des 4 jeudis

Les marchés de l'été auront lieu sur la place de l'Eglise

Date des prochains marchés au Juch : Les 19 Janvier, 16 Février et 16 mars 2017

Distribution des sacs ordures ménagères et tri sélectif

A la **Mairie**, lundi 6 et mardi 7 Février 2017 de 10h00 à 12h15 et de 16h00 à 18h00.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 Novembre 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/11/2016

REVERSEMENT DOTATION DE COMPENSATION A DOUARNENEZ COMMUNAUTE

La commission d'évaluation des charges, réunie le 14 novembre 2016 a validé le reversement de la dotation de compensation à Douarnenez Communauté.

Le montant du reversement de l'attribution de compensation au titre de l'année 2016 s'élève à 48 473,00 €.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015, réorganise les compétences des collectivités territoriales.

Parmi les compétences qui seront transférées de plein droit aux EPCI à fiscalité propre figure la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

S'agissant de notre territoire, seule la ville de Douarnenez est concernée au schéma départemental du Finistère, approuvée le 22 octobre 2012. Cette aire sera donc transférée à Douarnenez Communauté via une mise à disposition. Ce transfert de compétence « anticipé » est effectué selon les dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU CONTINGENT SDIS

Avant la loi NOTRe et notamment l'article 97 de la loi, les EPCI ne pouvaient, en droit financer le budget des SDIS à la place des communes considéré comme une dépense obligatoire pour celles-ci.

Désormais autorisé, le transfert est réalisé dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du CGCT. Ce dernier porte sur le transfert entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres, de compétences dont le transfert n'est prévu ni par la loi, ni par la décision qui institue l'établissement.

Ce transfert offrirait à Douarnenez Communauté de faire évoluer son Coefficient d'Intégration Fiscale de 0,32 % à 0,36 % et ainsi d'enregistrer une bonification de DGF (n+2) de 50 000,00 € soit une augmentation de 10 % par rapport à la DGF de 2015, mais surtout cette nouvelle compétence permet à chaque commune de s'affranchir des évolutions futures de cette participation.

Accord unanime du conseil municipal pour le transfert de la compétence du financement du contingent SDIS en lieu et place des communes à compter du 01 janvier 2017

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AVEC QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

La convention passée en septembre 2013 pour une période de 3 ans avec Quimper Cornouaille Développement vient à échéance fin novembre 2016.

Quimper Cornouaille Développement, qui a entre autres pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie, a développé localement le Conseil Energie Partagé dont le principe est la mise à disposition d'un conseiller énergie pour les communes adhérentes à cette action.

Les tâches d'un conseiller énergie sont :

- La gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux, réalisation de bilans énergie et analyse
- La réalisation de comparaisons et détermination des priorités, proposition d'amélioration
- La réalisation de diagnostics avec recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante par bâtiment
- Le contrôle des interventions effectuées et évaluation
- Accompagnement du projet.

L'ADEME, le conseil régional de Bretagne et le conseil départemental du Finistère, conscients des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de cette démarche, apportent un soutien technique et financier. La convention est signée pour une durée de trois ans. La participation annuelle est de 1,10 € en 2016 ; 1.15 € en 2017 et 2018 par habitant sur la base de la population totale éditée par l'INSEE au 01 janvier de chaque année. La durée de la présente convention est fixée à 3 périodes de 12 mois et prend effet au 01 décembre 2016.

Avis favorable, à l'unanimité, pour autorise M. le Maire à signer la convention avec Quimper Cornouaille Développement pour la mise à disposition d'un conseiller énergie

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A DOUARNENEZ COMMUNAUTE

L'aménagement et le développement durable des territoires sont aujourd'hui au cœur des préoccupations quotidiennes de l'action publique.
Les documents d'urbanisme sont des outils de planification et de programmation dont l'objectif est de prévoir et organiser l'aménagement du territoire ainsi que l'usage et le droit des sols pour répondre à la fois aux besoins actuels et à venir des populations.
Aujourd'hui 2 types de documents d'urbanisme selon l'échelle du territoire concernée :

- Le SCOT à l'échelle du bassin de vie
- Le PLU(i) et carte communale pour l'échelle intercommunale et communale.

Le PLUI est un document charnière entre les objectifs stratégiques des SCOT et les prescriptions d'aménagements très précises d'autre part. La force du PLUI réside dans cette capacité à lier les aspects stratégiques, opérationnels et réglementaires du projet Les récentes évolutions du Grenelle 2 en 2010, puis de la loi ALUR en 2014 généralise le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.
La compétence PLU devenant obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération en mars 2017 (sauf manifestation d'opposition) La compétence n'est pas transférée si dans les trois mois précédant le 27 mars 2017, une minorité de blocage s'y oppose. Celle-ci doit regrouper au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population de la communauté.
Le PLUI permet de traduire le projet communautaire et de rendre cohérent l'ensemble des missions portées par la communauté : aménagement, déplacement, habitat, gestion de l'eau, des déchets, tourisme, économique
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention émet un avis favorable pour le transfert de la compétence PLU auprès de Douarnenez Communauté.

RAPPORT DES ADJOINTS

Mme Isabelle KERVAREC, adjointe aux affaires scolaires, présente le plan de sécurité mis en place par l'école Notre Dame de Toutes Grâces depuis la rentrée scolaire.
M. Yves TYMEN fait le point sur les différents travaux en cours sur la commune avec le démarrage des travaux sur l'église et que dès la semaine 49, les travaux de démolitions sur la salle vont commencer. Cela aura permis aux associations de profiter de l'utilisation de la salle socioculturelle. Sur la voirie, les travaux d'entretien sur les fossés ont été effectués.
M. le Maire précise que l'entreprise CEGELEC effectuera la mise en place des illuminations de Noël semaine 49 pour un montant de 2 500 € TTC et qu'Habitat 29 va démarrer le chantier pour la construction de 4 maisons, dans le lotissement Roz Ar Park, au printemps 2017.

Conseil municipal du 14 décembre

MODIFICATION DES STATUTS DE DOUARNENEZ COMMUNAUTE

La Communauté de communes dénommée Douarnenez Communauté a été créée par arrêté préfectoral du 1993. Depuis lors, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications et extensions reconnues par arrêtés préfectoraux.

Les dispositions de la loi NOTRe, articles 64, 66 et 68, modifiant l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le choix des élus communautaire de transférer certaines compétences au 1er janvier 2017, impliquent une mise en conformité des statuts de Douarnenez Communauté, consistant en une réécriture des compétences obligatoires et une mise à jour des compétences optionnelles et facultatives.

Par délibération en date du 08 décembre 2016, le conseil communautaire a validé la modification des statuts.

Conformément aux textes en vigueur, la commune doit délibérer dans les 3 mois pour émettre un avis sur cette modification des statuts.

Avis favorable à l'unanimité.

AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXPLOITE PAR SAUR FRANCE

A la suite de la prise de compétence assainissement collectif par Douarnenez Communauté par une délibération en date du 30 juin 2016 et la délibération du conseil municipal de la commune de Le JUCH en date du 05 juillet 2016 ; le contrat d'affermage conclu par la commune de Le JUCH se poursuit selon les mêmes clauses et conditions avec la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez.

Le présent avenant prendra effet à compter du 01 janvier 2017.

Accord unanime du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer l'avenant avec Saur France et Douarnenez Communauté pour le transfert de compétence et la poursuite du contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif.

CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC 2017

La commission des finances, réunie le 12 décembre, a émis un favorable pour le versement dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC pour l'école NOTRE Dame de Toutes Grâces, d'un montant pour l'année 2017 de 39 310,30 € correspondant à 46 élèves répartis comme suit : 15 maternelles et 31 primaires l'année 2017 conformément à la détermination du coût moyen départemental de

fonctionnement par élève fourni par les services départementaux de l'Education nationale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 275,86 € la participation mensuelle à compter du 01 janvier 2017 soit un montant annuel de 39 310,30 €, versée à l'organisme de gestion de l'Ecole Notre Dame de Toutes Grâces.

Cette contribution sera versée mensuellement

REDEVANCE 2017 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commission des finances réunie le 12 décembre propose de fixer comme suit les nouveaux tarifs d'assainissement à compter du 01 janvier 2017 :

Abonnement annuel : 55,04 €
Prix du M3 d'eau : 0,961 €
Personnes non raccordées au réseau : 25 m3/par personne/par an

Avis favorable à l'unanimité

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE YVES RIOU - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE POULDERGAT

En application du cadre réglementaire, la commune de Le JUCH s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Yves RIOU de Pouldergat. Les dispositions retenues résultent de l'accord conclu entre la commune de résidence et la commune d'accueil, dans le cadre des procédures de concertation préalables à la signature de cette convention.
Sont concernés les élèves inscrits en classe maternelle ou élémentaire, âgés de trois ans minimum à la date de leur inscription à l'école publique.
La participation de la commune de résidence, conformément à l'accord issu de la concertation préalable s'établit comme suit :
66 % du coût moyen d'un élève inscrit tel que ressortant des charges de fonctionnement dûment constatées au compte administratif de l'année N-1 de l'année de facturation, multiplié par le nombre d'élèves de la commune de résidence visées à l'article 2 de la convention.
Accord unanime du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la scolarisation à Pouldergat des enfants résidant sur la commune et fréquentant l'école publique de la ville de Pouldergat

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES CONVENTION AVEC LA VILLE DE DOUARNENEZ

L'article L.212-8 du Code de l'éducation précise que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.
L'accord actuel avec la ville de Douarnenez consiste en une participation financière correspondant à 66% du coût d'un élève élémentaire public de l'année n-1, des seules communes de résidence non pourvues d'une école publique.
Pour les années 2014/2015 et 2015/2016 maintien de l'accord initial à savoir 66%
A compter de la rentrée scolaire 2016-2017 : la participation financière de la commune de résidence est progressive et calculée de la manière suivante :
Pour l'année 2016/2017 : à hauteur de 75% du coût d'un élève en élémentaire public de l'année n-1.
Pour l'année 2017/2018 : à hauteur de 90% du coût d'un élève en élémentaire public de l'année N-1
Pour l'année 2018/2019 : à hauteur de 100% du coût d'un élève en élémentaire public de l'année N-1
Accord unanime du conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la scolarisation à Douarnenez des enfants résidant sur la commune et fréquentant les écoles publiques de la ville de Douarnenez

RAPPORT DES ADJOINTS

M. Marc RAHER indique que la pose du parapluie sur l'Eglise est prévue le 22 décembre 2016.
M. le Maire informe l'assemblée que le recensement sur la commune s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2017 et sera effectué par les agents communaux, Véronique KERSUAL et Frédéric Le PORT.
Suite à une réunion avec le Conseil départemental ayant pour objet la RD 765, M. le Maire donne son analyse avec un état des lieux de la portion 4 voies sur la commune ainsi que les suggestions d'aménagement de mise en sécurité pour optimiser la circulation à 90 km/h sur les secteurs :

- Le Merdy - La pose d'une glissière de sécurité pour matérialiser la séparation des voies et éviter les dépassements dans cette zone
- Stalas et Guerlac'h vian- Privilégier un des deux accès à ces quartiers et empêcher la traversée de route sur l'autre afin d'optimiser la sécurité des usagers en concertation avec les riverains
- Pont Prenn- le rétablissement de la voie de décélération pour accéder à la VC1 vers le Juch et la suppression de la voie tourne à gauche en direction de Kermenguy compensé par l'obligation d'emprunter la VC1 pour traverser la RD 765 en perpendiculaire
- Landanet /Lezarlé.- La pose d'une barrière de sécurité et rétablissement de la portion à double voie dans le sens Dz-Quimper limitée à 90 km/h

La cérémonie des vœux, ouverte à tous les juchois, aura lieu samedi 07 janvier 2017 à 11 heures à la salle socioculturelle.

Tarifs communaux 2017
Semaine* : du Lundi au Jeudi
Week-end **: du Vendredi 16 heures au Lundi 09 heures

DESIGNATION	Proposition com. finances	Vote du conseil municipal
CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE		
Simple pour 15 ans	70,00 €	70.00 €
Simple pour 30 ans	140,00 €	140.00 €
Double pour 15 ans	150,00 €	150.00 €
Double pour 30 ans	300,00 €	300.00 €
Case columbarium 15 ans	780,00 €	780.00 €
Case columbarium 30 ans	1 560,00 €	1560.00 €
Cavurne 15 ans	625,00 €	625.00 €
Cavurne 30 ans	1 250,00 €	1250.00 €
PRODUITS DIVERS		
Location du barnum	90.00 €	90.00 €
Mise à disposition remorque (la rotation) (Plus de livraison de tables)	40.00€	40.00 €
Mise à disposition tables (la table + 2 bancs)	4.00 €	4.00 €
Déballeurs occasionnels, Cirques et petits spectacles	35.00 €	35.00 €
Cartes postales - Particuliers	0,50 €	0.50 €
Cartes postales - Commerçants	0,30 €	0.30 €
Souricide Raticide - 500 gr	3.00 €	3.00 €
SALLE SOCIOCULTURELLE		
ACTIVITES ORDINAIRES		
Associations Locales - Cotisation annuelle	**Cotisation annuelle 40.00 €**	
Associations communautaires ou conventionnées	**Semaine ***	**Week-end ***
Grande salle ou petite salle	80.00 €	120.00 €
Trois salles	110.00 €	165.00 €
Particulier juchois		
Petite salle	150.00 €	225.00 €
Trois salles	250.00 €	375.00 €
Particuliers extra communaux		
Trois salles	570.00 €	850.00 €
ACTIVITES PRODUISANT DES RECETTES		
Associations locales ou conventionnées (forfait)		
Petite salle	50.00 €	50.00 €
Trois salles	80.00 €	80.00 €
Associations communautaires (forfait)		
Petite salle	160.00 €	160.00 €
Trois salles	240.00 €	240.00 €
Organisations professionnelles	**½ journée**	**Journée**
Grande ou petite salle	80.00 €	150.00 €
Trois salles	150.00 €	250.00 €
ACTIVITES SPECIFIQUES DU LUNDI AU JEUDI	**Créneau de 3 h**	**Créneau de 3 h**
Cours de bien-être ou autre inférieur à 20 personnes Petite salle – Créneau de 3 heures	50.00 €	50.00 €
Cours de bien-être ou autre supérieur à 20 personnes Grande salle – Créneau de 3 heures	160.00 €	1 500.00 €
Débat public électoral	100.00 €	

VIE ASSOCIATIVE

Club des Retraités

Bonjour à tous, et meilleurs vœux !!

Quand le bulletin va sortir, nous serons en 2017. Adieu 2016 et vive la nouvelle année. Aussi permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes vœux les meilleurs et surtout une bonne santé à tout le monde.

Comme d'habitude un petit retour sur 2016. Nos sorties à Bréhat et à St-Caradec, au pays de Marie Kerzaille, un bon moment d'humour et de rires....

Notre assemblée générale, en date du 15 décembre, s'est très bien passée. Vers15 heures 30 les enfants de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Grâces sont venus présenter leurs vœux aux anciens. Ces échanges intergénérationnels sont toujours très conviviaux. Le Père-Noël très généreux, a procédé à une distribution de bonbons et de friandises et après nos jeunes sont partis en vacances.

Pour le reste, le nombre d'adhérents continue à baisser, les responsables se disent inquiets quant à l'avenir du club. Un appel est lancé, nous attendons de nouvelles adhésions en 2017. Les activités du club seront maintenues (cartes, scrabble. jeux de dames, dominos…) au foyer des jeunes ☺ pendant les travaux de la salle socioculturelle.

Le club participe aussi aux tournois de belote à Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin ...avis aux amateurs.

Le Président, Yves Youinou.

Le Comité d'animation

Cette année, le Père Noël nous a rendu visite le dimanche 18 Décembre en fin de journée.

Signe des temps modernes, il s'est motorisé, en effet, pas de traditionnels poneys, mais une superbe moto rouge « Harley » conduite par le pilote Philippe, que nous remercions chaleureusement !

Les 110 sachets de friandises distribués furent très appréciés par les enfants.
Le grand cru « Gwintomm » a remporté un réel succès auprès du public présent.

La tombola de Noël a été remportée par Paul Kervarec (repas de crêpes à Kervel plage, tenu par Bernard Marchand). Les autres lots ont été remis aux bénéficiaires.

Nous avons donné rendez-vous au Père Noël pour l'année prochaine !

Nous avons aussi participé à la randonnée chantée et au concours de soupes organisé par Emglev Bro de Douarnenez en Novembre.

BLOAVEZ MAD

Le Comité d'animation

Prochaine date à retenir dimanche 5 Février pour balade

Rendez-vous 10 H devant la mairie (covoiturage)

Les Diables du Juch

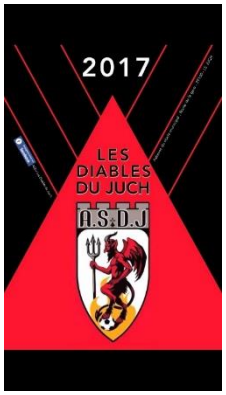

Mesdames Messieurs,
L'A.S.D.J est un club important dans notre commune. C'est aussi une « grande famille » et une grande bande de copains réunis autour de la même passion: le football.

- Plus de 40 licenciés.
- Une dizaine de dirigeants et bénévoles.
- De nombreux sponsors qui augmentent chaque année...

En 2017 le Club étrenne un nouveau Jeux de maillots, de nouveaux survêtements aux couleurs des Diables et un calendrier 2017.

Je tiens à remercier La Mairie du Juch, Christian Tanguy pour les traçages du terrain, et l'ensemble de nos partenaires et sponsors, je pense notamment à l'entreprise "René Rognant" de Douarnenez et "Brouquel paysage" au Juch, qui de par la fabrication de nouveau survêtement et nouveaux maillots crois en l'avenir du club. Nous souhaitons donc vous retrouver en nombre autour de notre stade pour encourager nos équipes dans le respect, la joie, et la bonne humeur.

Meilleurs vœux à tous...

Sportivement,

Le Président,
Romain LE BRUSQ.

Art Floral – Association « Graine d'hellébore »

Nous avions démarré à 20 en 2002, nous sommes maintenant 110 adhérentes. Du fait de l'importance du groupe, un cinquième cours a été créé à la rentrée de septembre. Les cours sont répartis sur le 1er mercredi du mois de 14h à 16h et de 17h à 19h et le 3ème mercredi du mois de 14h à 16h, de 17h à 19h et de 20h à 22h.

Actuellement selon la disponibilité de la salle le lieu de nos cours alterne entre le Juch et Pouldergat.

Cette année du fait des travaux de la salle socioculturelle, l'exposition de Noël n'a pas eu lieu. Partie remise pour 2017...

Tous nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année

pour tous renseignements tel 02 98 74 73 12 .

Histoire et Patrimoine

Les membres de l'association Histoire et Patrimoine vous souhaitent une année pleine de bonheur et de belles surprises. Des jours ensoleillés, si ce n'est pas dans le ciel, dans votre cœur et aussi dans celui de ceux que vous aimez.

Bonne Année 2017 !

Ecole Notre-Dame

A l'école Notre Dame, le premier trimestre s'est achevé en beauté. Le jeudi 15 décembre, tous les enfants de l'école se sont rendus à la salle socioculturelle afin d'y rencontrer l'homme à la barbe blanche. Les enfants ont entonné quelques chants puis récité quelques poèmes et comptines. Ils ont également offert aux personnes présentes une carte de vœux et une belle étoile pour décorer leur sapin. Le père Noël, toujours aussi généreux, leur a ensuite remis à chacun un sachet de friandises.
Le lendemain, le père Noël a de nouveau fait un détour par le Juch. Il est venu déposer au pied du sapin de nouveaux livres et jeux pour les classes de l'école.

Auparavant, le vendredi 2 décembre, les enfants ont participé à une journée attendue de tous, des petits comme des grands. Ce jour-là, ils ont laissé leur cartable à la maison. Répartis en équipe, ils ont au cours de la journée traversé différents ateliers : magie, bricolage (cartes, étoiles de Noël, photophores, réalisation de porte-clés, de suspensions de Noël…), cuisine (fabrication de cookies, charambars, sucettes en chocolat). Tout au long de la journée, les enfants ont été accompagnés par des parents et grands-parents, heureux de pouvoir partager avec eux leur savoir-faire. La journée s'est terminée autour d'un délicieux goûter.

Fin novembre, les maternelles-CP sont allés au cinéma de Douarnenez afin d'assister à la projection du film « L'enfant au grelot » un très beau court-métrage qui raconte l'histoire de Grand-Jacques, le facteur. Alors que ce dernier s'en revient de sa tournée par une froide journée d'hiver enneigée et ensoleillée, il aperçoit un mystérieux panier d'osier qui descend du ciel. L'air est tout à coup déchiré par des cris et des pleurs qui montent de la nacelle. Le facteur découvre, à l'intérieur du couffin, un poupon emmailloté jusqu'au cou reposant sur un coussin brodé. Il tient bien serré dans sa minuscule menotte un grelot. Mais d'où vient cet enfant oublié du monde qui sait parler avec les étoiles

De leur côté, les parents de l'APEL sont toujours aussi actifs. Ils ont profité du mois de décembre pour organiser l'opération vente de chocolats.
A partir de ce mois de janvier, ils vont intensifier la collecte de vieux journaux. En effet, jusqu'à présent, l'école collectait les vieux journaux et les livrait deux fois par an au CAT de Briec. Dorénavant, un camion de l'entreprise Cellaouate passera une fois par mois récupérer les vieux journaux directement à l'école. L'argent récolté par ce biais servira à financer les diverses activités pédagogiques proposées aux enfants. Il est possible de soutenir cette action de l'APEL en déposant directement vos journaux sur la cour de l'école. Pour ce faire, merci de respecter les règles suivantes :

- Le papier retenu est de qualité papier journal exclusivement :
  Pas de revues, magazines, annuaires, papier blanc, emballages, papier glacé, etc...
- Les annuaires ne sont pas acceptés
- Le papier doit être sec sans liens ou ficelles
- Et bien sûr, pas de cartons, sacs plastiques ou autres déchets …

Tous nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

(CLIC) Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique DOUARNENEZ – CAP-SIZUN

Informations sociales gratuites pour les personnes de plus de 60 ans et leurs familles, Le CLIC est à la fois un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et une instance de coordination qui vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Il a pour vocation d'informer les personnes et leurs aidants, de favoriser la coordination des acteurs médico-sociaux et de réaliser une évaluation des besoins des personnes âgées.

Adresse : 6, place du Bicentenaire (parking de la Mairie) 29100 DOUARNENEZ,

Horaires : Ouvert du Lundi au Vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanence principalement sur RDV, en appelant au 02-98-11-17-35.

Les bons gestes de Prévention.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Les intoxications sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du préchauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas: Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, **arrêtez si possible** les appareils à combustion, **évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments, **appelez les secours** :

112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs-Pompiers
15 : Samu

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

FONDATION DU PATRIMOINE

Une convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine, l'association Histoire et Patrimoine du Juch et la commune afin de recueillir des dons et soutenir le financement d'importants travaux de restauration de l'église Notre Dame.
Les bons de souscription sont disponibles en mairie ou sur le site de la Fondation du Patrimoine
https://www.fondation-patrimoine.org/